

Dénomination  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE LAMASTRE**

DELIBERATION  
DU 28 AVRIL 2026  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025  
N° : 2026-30

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes	24 pour, 0 contre 1 abstention

**BUDGET PRINCIPAL**

Date de la convocation : 21/04/2026  
Séance du 28/04/2026 à 18 heures

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame PLANTIER Marielle, première vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par M. VALLON Jean-Paul, Président, qui n'a pas pris part au vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00	0,00	807 567,10	0,00	807 567,10	0,00
Opérations de l'exercice	3 084 469,74	4 098 158,31	1 848 287,08	2 013 110,22	4 932 756,82	6 111 268,53
Totaux	3 084 469,74	4 098 158,31	2 655 854,18	2 013 110,22	5 740 323,92	6 111 268,53
Résultat de clôture en €		1 013 688,57	642 743,96			370 944,61

Besoin de financement en Euros	642 743,96
Excédent de financement en Euros	0,00
Reste à réaliser (RàR) en Euros	833 450,62
Besoin de financement (RàR) en Euros	618 483,00
Excédent de financement (RàR) en Euros	0,00
Besoin total de financement en Euros	1 261 226,96
Excédent total de financement en Euros	0,00
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	1 013 688,57
	0,00
	au compte 1068 Investissement
	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Ont signé au registre des délibérations

BALTHAZARD C - BLANC ML - COUTURIER D - CROS N (pouvoir à JL PEYRARD) - CROUZET G - CUISSON B - DECULTY JP - DESBOS V - GAUCHIER M - GERLAND J - GLAZOLD P - HARMAND Y - LANDREIN M - LENZINI P - MADEIRA P - MALARD B - PEYRARD JL - PLANTIER M - POINT N - ROCHE S - ROCHEDY F (pouvoir à M PLANTIER) - SOUBEYRAND F - TROUILLETON J - VALDENNAIRE S - VALLON JP

Le secrétaire de séance




Pour expédition conforme, Le Président,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 007-200016905-20260428-202630-DE

